

DÉCISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET LA SITUATION DE PAIX ET DE SÉCURITÉ EN AFRIQUE

Doc. Assembly/AU/6(XVIII)

La Conférence

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et la situation de paix et de sécurité en Afrique ;
2. **SE FÉLICITE** des progrès enregistrés dans la mise en place effective de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et dans la promotion d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables en Afrique. La Conférence **FÉLICITE** le CPS et la Commission, ainsi que les Mécanismes régionaux des Communautés économiques régionales (MR/CER) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, pour leur engagement et pour leurs efforts ;
3. **NOTE AVEC SATISFACTION** les avancées enregistrées dans la consolidation de la paix au Burundi, en République centrafricaine, aux Comores, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en République de Guinée, en Guinée Bissau et au Libéria. La Conférence **ENCOURAGE** tous les acteurs concernés à persévérer dans leurs efforts, notamment en ce qui concerne l'approfondissement des processus de réconciliation nationale, la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement de la démocratie, la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que l'accélération du relèvement économique ;
4. **NOTE ÉGALEMENT AVEC SATISFACTION** les progrès importants enregistrés dans les processus de transition en Tunisie et en Égypte et **RÉITÈRE SON PLEIN APPUI** aux efforts en cours. La Conférence **SE RÉJOUIT** des mesures prises par les nouvelles autorités libyennes en vue de promouvoir la réconciliation entre tous les Libyens et une transition inclusive devant culminer avec l'élection d'institutions démocratiques, ainsi que de leur engagement à assurer la sécurité des travailleurs migrants africains se trouvant en Libye. La Conférence **DEMANDE** à la Commission d'accélérer le processus de mise en place du Bureau de Liaison de l'UA en Libye, tel que décidé par le CPS ;
5. **SE RÉJOUIT** de la signature, à Antananarivo, le 16 septembre 2011, de la Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar et des mesures prises dans le cadre de sa mise en œuvre, et **ENCOURAGE** les parties malgaches à ne ménager aucun effort pour l'aboutissement du processus de transition. La Conférence **FÉLICITE** la SADC pour les résultats significatifs auxquels elle est parvenue dans la recherche d'une solution négociée à la crise et **INVITE** la Commission à continuer à soutenir la mise en œuvre de la Feuille de route et à mobiliser l'appui de la communauté internationale à cet effet, y compris à travers l'ouverture rapide du Bureau de Liaison UA auprès de la SADC à Antananarivo ;

6. **EXPRIME SA SATISFACTION** devant les progrès accomplis dans le processus de paix et de réconciliation en Somalie, en particulier les progrès réalisés sur le terrain, ainsi que l'adoption de la Feuille de route politique en septembre 2011. La conférence **SE FÉLICITE** des mesures prises pour renforcer les forces de l'AMISOM et le TFG afin de mettre à profit la dynamique actuelle sur le terrain et pour promouvoir la paix et la réconciliation. La Conférence **DEMANDE** au Conseil de sécurité des Nations Unies d'approuver rapidement le nouveau Concept stratégique pour les opérations futures de l'AMISOM, tel qu'adopté par le CPS et d'autoriser l'apport du soutien nécessaire à travers des contributions obligatoires. La Conférence **FÉLICITE** l'AMISOM pour les importants résultats qu'elle a obtenus réalisations exceptionnelles et **REND HOMMAGE** aux gouvernements du Burundi, de Djibouti, du Kenya, de l'Éthiopie et de l'Ouganda, ainsi qu'à l'IGAD pour leur engagement envers la réalisation de la paix et de la réconciliation durables en Somalie. La Conférence **DEMANDE** aux parties prenantes somaliennes de faire preuve d'unité d'objectifs et d'engagement nécessaires pour la mise en œuvre intégrale de la Feuille de route politique. La Conférence **DEMANDE ÉGALEMENT** aux partenaires de l'UA d'apporter l'appui nécessaire aux efforts en cours, ainsi que l'assistance humanitaire aux populations démunies, compte tenu notamment de la sécheresse qui a touché la Somalie et les autres pays de la Corne de l'Afrique. La Conférence **ATTEND AVEC INTÉRÊT** les conclusions de la réunion de Londres du 23 février 2012, qui est une occasion pour la mobilisation d'un appui accru de la communauté internationale au peuple somalien et aux efforts de l'UA ;
7. **SE FELICITE** de l'adoption de la résolution 2023 (2011) par le Conseil de sécurité des Nations Unies qui condamne pour ses activités de déstabilisation en Somalie et dans la région et **DEMANDE** au Conseil de veiller à la mise en œuvre intégrale de cette résolution et de la résolution 1907 (2009), **SE FELICITE** en outre du Communiqué publié par la 309^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) qui souligne la nécessité de mettre pleinement en œuvre ces résolutions et les autres résolutions pertinentes ; **DEMANDE** aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre intégrale des dispositions de ces résolutions et **DEMANDE** à l'État d'Erythrée de respecter simplement ces résolutions et de s'abstenir de toute activité de déstabilisation en Somalie et dans la région¹.
8. **SE FELICITE ÉGALEMENT** de l'adoption le 14 juillet 2011 du Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD) et de la signature d'un accord entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement de libération et de justice (LJM), **ENCOURAGE** les parties à mettre pleinement en œuvre les engagements pris, **DEMANDE** aux autres groupes de se joindre rapidement au processus de paix, et **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle apporte le soutien nécessaire au processus. La Conférence **RÉITÈRE SON APPUI** global

¹ Réserve émise par l'État d'Erythrée

aux efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan (AUHIP) visant à lancer le processus politique au Darfour (DPP), conformément à la politique de l'UA sur le Darfour telle que présentée dans le rapport et les recommandations du Groupe de l'UA sur le Darfour (AUPD), qui constitue une feuille de route complète pour la paix au Darfour. La Conférence **FÉLICITE** l'Opération hybride Union africaine et des Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour sa précieuse contribution à la paix et la sécurité au Darfour. La Conférence **DÉPLORE** la poursuite des combats dans certaines parties du Nil Bleu et dans le Sud Kordofan, **SOULIGNE** la nécessité urgente pour les deux parties de cesser immédiatement les hostilités, et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes démunies et le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers. À cet égard, la Conférence **DEMANDE** au Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan (AUHIP) de poursuivre les efforts qu'il déploie en ce qui concerne les deux zones ;

9. **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** concernant les difficultés rencontrées dans les négociations après la sécession entre le Soudan et le Soudan du Sud, et **DEMANDE** aux deux pays de revenir immédiatement sur les mesures unilatérales qu'ils ont prises sur la question du pétrole, qui ne peuvent que compromettre leurs perspectives économiques et leurs relations, et leur **DEMANDE** de coopérer pleinement avec le Groupe de haut niveau de l'Union africaine afin de parvenir rapidement à un accord sur toutes les questions en suspens, conformément au principe convenu de deux pays viables vivant dans la paix et se soutenant mutuellement. La Conférence **FÉLICITE** l'IGAD pour son engagement et les efforts inlassables qu'elle fournit pour parvenir à un règlement des difficultés actuelles. La Conférence **EXPRIME SA GRATITUDE** aux partenaires multilatéraux et bilatéraux de l'UA pour le soutien qu'ils apportent aux efforts du Groupe de haut niveau de l'Union africaine et **LANCE UN APPEL** pour une coordination continue en vue de la conclusion rapide des négociations en cours ;
10. **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** devant l'impasse continue dans laquelle se trouve le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie et **RÉITÈRE** l'appel de l'UA pour des efforts renouvelés de l'Afrique pour aider les deux pays à surmonter les difficultés actuelles, à normaliser leurs relations et à jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables dans la Corne de l'Afrique. La Conférence **RÉAFFIRME ÉGALEMENT** la nécessité urgente de la mise en œuvre intégrale et scrupuleuse de l'Accord du 6 juin 2010 entre Djibouti et l'Érythrée, **DEMANDE** au CPS de suivre attentivement la question et d'en faire rapport à la Conférence ;
11. **SE FÉLICITE** du lancement de l'Initiative de coopération régionale contre l'Armée de résistance du Seigneur (**RCI-LRA**) et **FÉLICITE** la Commission et les pays concernés pour les mesures déjà prises et les **ENCOURAGE** à accélérer la mise en œuvre intégrale de l'Initiative. La Conférence **EXPRIME LA**

GRATITUDE DE L'UA aux partenaires internationaux qui ont apporté un soutien aux efforts qui sont déployés pour l'élimination de la LRA ;

12. **SOULIGNE** la nécessité de fournir des efforts renouvelés pour la reconstruction et le développement post-conflit afin de consolider la paix, là où elle a été réalisée. À cet égard, la Conférence **SE FÉLICITE** des mesures prises par la Commission pour le lancement d'une initiative africaine de solidarité visant à soutenir les États membres qui sortent de conflits et **ATTEND AVEC INTÉRÊT** le lancement de l'Initiative prévue en marge de la prochaine session ordinaire de la Conférence ;
13. **RÉITÈRE** l'importance qu'elle attache à la mise en œuvre du Programme frontière de l'UA, **SE FÉLICITE** des résultats importants obtenus à ce jour et **ENCOURAGE** la Commission à poursuivre et à intensifier ses efforts. À cet égard, la Conférence **DEMANDE** la finalisation rapide du projet de Convention sur la coopération transfrontalière et **DEMANDE** aux États membres de faciliter le processus en participant au niveau approprié de la Conférence ministérielle qui sera organisée par la Commission à cette fin ;
14. **RÉITÈRE** la profonde préoccupation de l'UA devant la prolifération des armes dans la zone sahélo-saharienne et les risques que crée cette situation pour la sécurité et la stabilité à long terme ; **CONDAMNE ENERGIQUEMENT** les activités des groupes armés dans la région, y compris les récentes attaques perpétrées dans la partie Nord du Mali ; **EXPRIME** son appui total aux efforts déployés par les pays de la région, avec le soutien de l'UA ; **SE FÉLICITE** de l'initiative prise par la Commission d'organiser en marge de la session ordinaire du Conseil exécutif une consultation sur les résultats de la mission d'évaluation des conséquences de la crise libyenne pour la sécurité et **DEMANDE** au CPS d'examiner, avec la participation des pays de la région, l'impact de cette crise et les moyens par lesquels l'UA peut renforcer les efforts de la région et mobiliser une assistance adéquate de la Communauté internationale en appui aux priorités identifiées par les pays affectés.
15. **SE DÉCLARE PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ** par la vague d'attentats terroristes qui a frappé différentes parties du continent, en particulier le Nigeria ; **CONDAMNE VIGOREUSEMENT** ces attentats terroristes et **DEMANDE** à la Commission, en particulier à travers le Centre africain de recherche et d'études sur le terrorisme (CAERT) et le représentant spécial du Président de la Commission, d'apporter une réponse renforcée et coordonnée à cette menace, surtout en ce qui concerne les nouveaux liens entre les groupes terroristes, entre les groupes terroristes et les réseaux criminels ;
16. **SE FÉLICITE** du rapport détaillé présenté par le Président de la Commission sur le partenariat Union africaine-Nations Unies sur la paix et la sécurité et la décision subséquente du CPS, qui définit la vision de l'UA sur ce partenariat. La

Conférence **EXPRIME SA GRATITUDE** au Président Jacob Zuma pour avoir pris l'initiative d'organiser le 12 janvier 2012 une réunion du Conseil de sécurité sur la question et pour avoir personnellement présidé les travaux de cette réunion. La Conférence **RÉITÈRE** la position africaine sur la nécessité d'un partenariat plus fort fondé sur une lecture prospective du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et basé sur les principes suivants : à l'appropriation par l'Afrique et définition des priorités par les Africains ; eux-mêmes ; prise de décision en consultation ; répartition du travail et partage des responsabilités ; et meilleure utilisation des avantages comparatifs des deux organisations. La Conférence **DEMANDE** à la Commission de suivre attentivement cette question et de faire régulièrement rapport sur les progrès accomplis et les difficultés et défis rencontrés.



Decision on the Report of the Peace and Security Council on Its Activities and the State of Peace and Security in Africa Doc. Assembly/Au/6(Xviii)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1322>

Downloaded from African Union Common Repository